

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le vingt huit mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Oursière, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 15*

**Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Mireille BERTHUIN ; Dominique CAPRON ; Anne IZABELLE ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL.**

**Procurations : sans objet**

**Absents : sans objet**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 20 mai 2020

**DELIBERATION N° 5 : Election des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS**

Le conseil municipal,

vu les articles L123-4, R123-8 et R123-10 du Code de l'action sociale et des familles, considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et de désigner les membres titulaires du centre communal d'action sociale et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission peut être composée de 8 membres au maximum du conseil municipal élus par le conseil, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de 8 membres extérieurs nommés par le maire,

FIXE le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 10, dont  
5 membres élus au sein du conseil municipal,  
5 membres nommés par le maire

et

DESIGNE

Présidente : Mme Coralie BOURDELAIN

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés :  
Sièges à pourvoir : 5

proclame élus les membres du CCAS suivants :

- GAYET Sandrine
- DRIOL Caroline
- PELOSO Cathy
  - HERVE Patrick
  -

Voté et accepté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 28 mai 2020

**Pour extrait certifié conforme,**

Coralie BOURDELAIN,  
Maire de Revel,

